Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire d'AURORE

6 Décembre 2020

Heure de début : 18h00
Heure de fin : 18h58
La réunion se déroule en visioconférence.

Président de séance : Solal Nathan
Secrétaire de séance : Léopold Clément
Scrutateurs : Gabriel Detraz, Antoine Grimod

Ordre du jour

Présentation du bilan moral par le président sortant - VOTE électronique

Présentation du bilan financier par le trésorier sortant - VOTE électronique

Présentation du bilan technique par le Responsable Technique en Chef

Proposition d'amendement des statuts et du règlement intérieur - VOTE électronique

Election du Conseil d'Administration - VOTE électronique

Questions diverses

Participation et quorum

Conformément aux statuts, sont comptabilisés comme présents à l'assemblée générale, l'ensemble des personnes ayant participé à un moins un des votes en ligne lors de l'assemblée générale ordinaire d'AURORE ayant lieu le 6 Décembre 2020 de 9h à 18h.

Sur les 449 membres adhérents ayant un droit de vote, 38 membres ont pris part au scrutin. Le quorum étant fixé à 5%, soit 23 membres adhérents, le quorum est atteint.

Ont participé à au moins un scrutin les membres adhérents suivants :

- Gabriel Detraz
- Yassine BOUFERGHOUS
- Quentin Géninet
- Lisa Grillo
- Léopold Clément
- Léo Tranier
- MUSSARD Romain
- Paul Ziolkowski
- Pierre-André Crepon
- Vincent AOUCHAR
- Kevin Grout
- Gwendal Lagorce
- Victoria Seignez
- Antoine GRIMOD
- Emile Rogier
- Dylan DELENTE
- Tom Barthe
- Solal Nathan
- Hai Dang Nguyen
- Justin Navanesan
- Akram IDOUGHI
- Yohann D'ANELLO
- Mugisha Philemon
- Thibault BARNOUIN
- Jean-Marie Mineau
- Vinicius OLIVEIRA CAVALCANTI
- Paul Baroux
- Arthur Grisel-Davy
- Maïna Garnero
- Pierre-Alexandre Peyronnet
- Nolwenn Jouan
- Sankeerth SACIKANTHAN
- Tony LAW
- Yohaï-Eliel Berreby
- Gabriel ROBERT-DAUTUN
- Sébastien Quistrebert
- Juliette Douillet
- Maxime UNG

Membres adhérents présents en visioconférence

- M. Gabriel Detraz
- M. Solal Nathan
- M. Jean-Marie Mineau
- M. Léopold Clément
- M. Quentin Géninet
- M. Yohan D'anello
- M. Arthur Grisel-Davy
- M. Tom Barthe
- M. Antoine Grimod
- M. Kevin Groot
- M. Léo Tranier
- M. Paul Ziolkowski
- Mme. Taïssir Marcé

Présentation du bilan moral par le président sortant - VOTE électronique

Solal Nathan, président sortant, présente le bilan moral. Il rappelle que l'association est un FAI déclaré auprès de l'ARCEP et du RIPE.
Concernant les relations avec les autres associations, elles ont été rendues difficiles cette année par la crise sanitaire. Ainsi l'association n'a participé qu'à l'assemblée généraleen ligne organisée par Federez. Le SNT qui devait avoir lieu à Paris a été annulé.

Le président rappelle l'existence de la convention avec le Crans, ainsi que la mise en commun de membres, de moyens financiers et techniques entre les deux associations.

De plus, des discussions sont en cours avec Rezel, l'association réseau de Télécom Paris, qui a repris ses activités cette année. AURORE entretient aussi des relations avec ViaRezo et le Toucan Déchaîné.

La crise sanitaire a eu un impact majeur sur l'événementiel, qui a laissé tout un pan de l'activité de l'association au point mort. Ainsi, il est conseillé d'explorer la mise en place d'évènements dématérialisés. La crise sanitaire a aussi empêché la passation bancaire. Le président conseille au futur nouveau bureau de la réaliser rapidement afin de ne pas être bloqué longtemps.

La commission CRANS-AURORE permet de co-financer une partie des investissements d'AURORE, comme par exemple le matériel nécessaire pour la résidence des Rives, où l'association sera le seul fournisseur d'accès à internet. C'est l'occasion pour l'association de réaffirmer son professionnalisme auprès du CROUS. L'association n'a cependant pas pu s'installer à la résidence Césal VI qui fait pour l'instant appel à un prestataire privé.

Le président rappelle les problèmes que rencontrent AURORE et Wifirst à la résidence George Sand. En effet les bornes Wifirst sont branchées sur l'unique prise Ethernet de certains logements, ainsi l'utilisation de la connexion filaire par ces adhérents réduit la qualité du réseau de Wifirst.

Le projet de centralisation des services d'impressions étant pour l'instant inaccessible aux étudiants, l'association souhaite proposer un service d'impression à ses adhérents. Ne pouvant obtenir de subventions de la part de la CVEC, l'association s'est rapprochée du Toucan Déchaîné afin de racheter d'occasion leur imprimante de grande qualité. Les négociations avec le Crous sont toujours en cours afin d'obtenir un local.

L'association a aussi commandé des sweats, des affiches et des autocollants pour permettre à ses membres d'afficher fièrement les couleurs de l'association.

Finalement le président sortant remercie le Conseil d'Administration, Gabriel Detraz, mais aussi les nouveaux arrivants, l'Université Paris-Saclay et le Crous. Il remercie particulièrement les adhérents de l'association.

Dépouillement du vote du bilan moral

- Nombre de votes : 29
- Pour : 25
- Contre : 0
- Blancs : 4

Le bilan moral est adopté.

Présentation du bilan financier par le trésorier sortant - VOTE électronique

Le bilan financier a été réalisé par Gabriel Detraz et Akram Idoughi. Les dépenses sont réparties comme suit :

- 22500€ de fonctionnement (assurances, Zayo)
- 6200€ d'investissements (matériel pour la résidence des Rives, batteries, onduleurs)

Les recettes s'élèvent à 23000€, venant quasiment uniquement des adhésions, réalisées majoritairement par carte bancaire. La vente de quelques anciens switchs a aussi généré quelques recettes.

L'association accuse cette année un déficit de 5300€, dû principalement aux investissements et la baisse des recettes liées à la crise sanitaire. Cependant l'association dispose de réserves et la résidence des Rives devrait apporter environ 200 adhésions supplémentaires.

La passation bancaire ayant été empêchée par la crise sanitaire, les comptes ont été gérés par Solal Nathan et Gabriel Detraz.
Le président ajoute que le nouveau trésorier devra récupérer toutes les cartes bancaires des résidences, et les redistribuer. Un état des lieux des cartes et leurs possesseurs devra aussi être fait.

Dépouillement du vote du bilan financier :

- Nombre de votes : 29
- Pour : 23
- Contre : 0
- Blancs : 6

Le bilan financier est adopté.

Présentation du bilan technique par le Responsable Technique en Chef

Le bilan technique a été réalisé par le nouveau Responsable Technique en Chef, Jean-Marie Mineau. L'année a été principalement consacrée au renforcement du réseau. Ainsi le réseau de l'association est passé à 10 Gbits/s de backbone à la résidence George Sand et les résidences George Sand et Jardin de Flemming ont été reliées par la fibre. Cependant les fibres entre les bâtiments de Flemming ne permettent pas le 10 Gbits/s, elles passent cependant à 1 Gbit/s.

La Pacaterie se voit dotée de nouvelles bornes Wifi. La couverture réseau est problématique à la résidence George Sand, car elle impose de poser des bornes dans les chambres des adhérents. De plus, la présence des bornes Wifirst complique les relations avec le Crous, qui n'a pas fourni la liste des chambres ayant une borne Wifirst. A la résidence Emilie du Châtelet, toute une aile ne dispose pas de Wifi, car les techniciens de l'association ne peuvent pas accéder à certains locaux techniques.

La stabilité du réseau n'étant plus un problème, l'association a pu se consacrer à la mise en place de services. L'association dispose maintenant d'un NAS et d'un serveur de backup. AURORE propose maintenant un service de stockage en ligne, ainsi qu'un Gitea et de l'intégration continue (Drone). Un service de boîtes mail et d'impression est aussi à l'étude. Ces deux projets devraient se concrétiser durant cette année scolaire 2020-2021.

Les projets futurs incluent le changement du système de permissions afin de le rendre plus sécurisé, et la centralisation des fichiers de logs afin de faciliter le travail des techniciens.

La résidence des Rives étant en retard, l'installation est prévue à la mi-Décembre, de plus le Crous fait preuve de bonne volonté. Le câblage est déjà fait.

Finalement, le Responsable Technique en Chef remercie l'Université Paris-Saclay pour la mise à disposition des fibres entre les résidences.

Proposition d'amendement des statuts et du règlement intérieur - VOTE électronique

Liste des modifications des statuts :

— Est ajouté à l'article 8 "Associations Adhérentes" : *Le conseil d'administration peut également décider de l'admission d'une association adhérente et fixer une cotisation spécifique, au moyen d'une convention d'adhésion qu'il approuve.*

— L'article 11 "Membres d'honneur" est modifié : *Sur proposition du bureau, et par décision du Conseil d'Administration, une personne physique ou une association peut recevoir la qualité de membre d'honneur. Cette qualité sera réservée aux personnes ayant rendu des services éminents à l'association. Cette qualité peut être révoquée de la même manière.*

- L'article 14 "Assemblée générale" est modifié, pour faciliter la tenue d'assemblée générale dématérialisée dans le contexte de crise sanitaire :
  - Sa section "Convocation, ordre du jour et validité de l'assemblée" est modifiée et rédigée ainsi : *Les adhérents sont convoqués, au moins 15 jours à l'avance, par le Bureau sortant. Celui-ci doit établir un ordre du jour qui leur est communiqué publiquement, au moins une semaine à l'avance. Les adhérents sont informés par email de la convocation et de l'ordre du jour. Tout adhérent peut demander l'ajout d'un point à l'ordre du jour au Bureau sortant, dans le respect du délai minimal d'une semaine. Tout ou partie de l'assemblée générale peut se tenir de manière dématérialisée, par voie électronique, ceci étant précisé dans la convocation. Celle-ci contiendra alors un lien permettant de participer aux débats de l'assemblée, et aux différents scrutins prévus à l'ordre du jour. Pour délibérer valablement, l'assemblée doit remplir une condition de quorum, fixée à 5 % des adhérents, procurations incluses. Le quorum est constaté sur les listes d'émargement physiques ou dématérialisées, mises en place le jour de l'Assemblée Générale, et comprend l'ensemble des signataires, y compris ceux qui n'ont participé qu'à une partie des votes. Si l'Assemblée Générale ne remplit pas les conditions de quorum, elle doit être reconvoquée, sans condition de délais sur le préavis. La nouvelle assemblée générale aura lieu sans condition de quorum, à une date ultérieure, au moins 7 jours après.*
  - Sa section "Présidence de séance" est précisée et rédigée ainsi :
    L'Assemblée commence par choisir un président de séance, un secrétaire de séance chargé du compte-rendu, et deux scrutateurs. Le président procède à l'examen des points à l'ordre du jour, et constate les résultats des votes à l'aide des scrutateurs. Il déclare la séance levée lorsque l'ordre du jour est épuisé. Il est également responsable de la bonne tenue des débats, et de l'équilibre des temps de paroles des différents orateurs si un point fait débat. Il s'assurera qu'un orateur ne puisse pas entraver la tenue de l'assemblée générale, si besoin en lui retirant la parole.
  - Sa section "Déroulement et mode de scrutin" est modifiée et rédigée ainsi :
    Les différents scrutins relatifs aux points de l'assemblée générale peuvent avoir lieu durant l'ensemble de la journée de l'assemblée générale, de manière électronique ou physique. Les heures d'ouverture et de cloture des scrutins, ainsi que le mode choisi sont alors précisés dans la convocation. Les votes se tenant de manière électronique et à distance se font de manière secrète et sécurisée via le système de vote choisi par les instances dirigeantes. En cas de vote tenu physiquement, et par défaut, les votes ont lieu lors de la réunion qui cloture l'assemblée, à main levée, sauf en cas de demande d'au moins 10 % des présents avec un droit de vote, ou si l'ordre du jour en dispose autrement. Le

renouvellement du Conseil d'Administration se fait obligatoirement à bulletin secret, de manière physique ou électronique

— L'article 15 "Assemblée générale Ordinaire" est modifié, et permet sa convocation par le Bureau ou le Conseil d'administation : *L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an, entre le mois de novembre et le mois de mars, à une date arrêtée par le Bureau ou le Conseil d'Administration.*

  — Est modifié sa section "Présentation des bilans" relative à la présentation des bilan :
  Lors de l'assemblée générale ordinaire, le président sortant présente un bilan moral des activités de l'association durant l'année écoulée. Le trésorier sortant présente le bilan financier et les comptes de l'association. En cas de démission ou de motif légitime, tout membre du Bureau dûment désigné par celui-ci peut effectuer ces bilans. Ces bilans sont soumis à l'approbation de l'assemblée

— L'article 17 "Conseil d'Administration" est modifié. Les attributions du Conseil d'Administration sont modifiées comme suit :
Il s'agit de l'instance décisionnelle de l'association en ce qui concerne ses grandes orientations. Le Conseil d'Administration s'assure également de la bonne marche de l'association, en lien étroit avec le Conseil Technique. Sa mission principale est de désigner les membres du Bureau, et de contrôler régulièrement son action. Le Conseil d'Administration délègue au bureau la gestion ordinaire de l'association. Les grandes orientations telles que énumérées ci-dessous font l'objet de délibérations et de votes en Conseil d'Administration pour pouvoir être adoptées :
  — *Approbation des dépenses supérieures à un montant de 2500 Euros, hors cas de force majeure prévu par les présents statuts ;*
  — *Révision du règlement intérieur et de ses annexes, dans les conditions prévues dans les présents statuts ;*
  — *Approbation et révocation des délégations de pouvoir, de signature du président ou du trésorier ;*
  — *Nomination et révocation du bureau, ainsi que remplacement des membres démissionnaires ;*
  — *Nomination des membres du bureau étendu ;*
  — *Approbation des conventions engageant l'association sur une période supérieure à 3 ans*

— Est modifié l'article 18 "Election du Conseil d'Administration" :
  — A la section relative aux conditions d'éligibilité des candidats aux conseil d'administration dans une résidence :
  Il n'est cependant pas nécessaire d'y résider pour s'y porter candidat.

  — Le délais pour présenter une liste candidate au Conseil d'Administration est ramené à 3 jours.

Les candidats au Conseil d'Administration doivent se présenter par liste de résidence jusqu'au plus tard 3 jours avant l'Assemblée Générale, par email, à l'adresse de la liste de diffusion publique du Conseil d'Administration.

— Est modifié le mode de scrutin en cas de vacance de liste candidate au conseil d'administration :
Pour l'ensemble des postes non pourvus des résidences où aucune liste candidate ne s'est présentée, l'assemblée procédera à l'élection des candidats au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, jusqu'à épuisement soit des candidats, soit des postes à pourvoir.

— Est modifié l'article 19 "Révocation du Conseil d'Administration", et sont notamment précisées les conditions de révocations pour cause de démissions :
Par ailleurs, un Conseil d'Administration est déclaré révoqué lorsque la majorité absolue de ses membres initialement élus se sont déclaré démissionnaires au cours du mandat. Il ne peut alors être procédé à aucune cooptation au sein du conseil.
La révocation du Conseil d'Administration engage en suppléance le Bureau à la tenue sans délai d'une Assemblée Générale Extraordinaire, ayant pour objet un renouvellement anticipé du Conseil d'Administration.

— Est modifié l'article 20 "Bureau" ; notamment son nombre de membres est précisé et rédigé comme suit :
Le Bureau est élu en son sein par le Conseil d'Administration. Il comporte au maximum 6 membres dont un président, un secrétaire et un trésorier.

— Est modifié et rédigé comme suit l'article 22 "Démission et révocation du bureau" ; le bureau étant révoqué soit par décision du CA, soit par démission du président :
Lorsque le président présente sa démission, l'ensemble du bureau est solidairement déclaré démissionnaire. Par ailleurs, celui-ci est également déclaré démissionnaire lorsque 3 au moins de ses postes sont vacants. Le Conseil d'Administration peut révoquer le bureau, au moyen d'une motion de censure constructive. La motion proposée au vote devra alors contenir une liste de 6 personnes éligibles au bureau, ainsi qu'être approuvée par la majorité absolue des administrateurs en postes. La nouvelle liste remplace alors le bureau démis.

— Est ajouté un article 23 permettant l'extension du bureau "Extension du bureau" :
Le bureau peut désigner un ou plusieurs membres de l'association afin d'assurer une ou des mission(s) de gestion de l'association, par exemple un vice-président supplémentaire hors des membres du Bureau. Les désignations doivent être confirmées par le Conseil d'Administration. Les membres de l'association recevant une telle mission sont alors dits membres

du Bureau étendu. Ils ne sont en aucun cas membre du Bureau ni du Conseil d'administration. Ils n'ont pas de voix délibérative dans ces deux instances. Ils peuvent cependant y être invités, sans que ce droit soit automatique. Les membres du bureau étendu peuvent être révoqués sur simple décision du Bureau ou du Conseil d'Administration, et en cas d'urgence motivée, sur décision simple du président

— Sont modifiées les attributions des responsables techniques, article 25 "Conseil Technique" :
Un Responsable Technique est un membre actif habilité à disposer de l'intégralité des droits techniques sur l'infrastructure de l'association. L'étendue précise des droits d'un Responsable Technique est définie par le Conseil Technique dans les annexes aux statuts relatives à la gestion et la sécurité de l'infrastructure de l'association.

Dépouillement du vote

— Nombre de votes : 29
— Pour : 23
— Contre : 1
— Blancs : 5

Les amendements sont adoptés.

Election du Conseil d'Administration - VOTE électronique

Résidence des Jardins de Flemming

Listes présentées :
— Liste 1 : Romain Mussard, Taïssir Marcé, Léo Tranier, Charly Bourricaud

Dépouillement du vote

— Nombre de votes : 2
— Liste 1 : 2
— Blancs : 0

La liste 1 est élue.

Résidence La Pacaterie

Listes présentées :
— Liste 1 : Akram Idoughi, Quentin Géninet, Vincent Aouchar, Tom Barthe,

Dépouillement du vote

— Nombre de votes : 3
— Liste 1 : 3
— Blanc : 0

La liste 1 est élue.

Résidence Les Rives

Listes présentées :
— Liste 1 : Solal Nathan

Dépouillement du vote

— Nombre de votes : 3
— Liste 1 : 3
— Blanc : 0

La liste 1 est élue, 2 sièges restent vacants sur les 3 à pourvoir.

Résidence Emilie du Châtelet

Listes présentées :
— Liste 1 : Paul Ziolkowski, Kévin GROUT, Gabriel Robert Dautun,

Dépouillement du vote

— Nombre de votes : 5
— Liste 1 : 5
— Blanc : 0

La liste 1 est élue.

Résidence George Sand

Listes présentées :
— Liste 1 : Emile Rogier, Léopold Clément, Jean-Marie Mineau, Antoine Grimod,

Dépouillement du vote

— Nombre de votes : 18
— Liste 1 : 16
— Blancs : 2

La liste 1 est élue.

L'ancien Conseil d'Administration est dissout et est remplacé par les membres élus.
Le nouveau Conseil d'Administration est donc composé de :

- Romain Mussard
- Taïssir Marcé
- Léo Tranier
- Charly Bourricaud
- Akram Idoughi
- Quentin Géninet
- Vincent Aouchar
- Tom Barthe
- Solal Nathan
- Paul Ziolkowski
- Kévin GROUT
- Gabriel Robert Dautun
- Emile Rogier
- Léopold Clément
- Jean-Marie Mineau
- Antoine Grimod
- Vacant (Les Rives 2)
- Vacant (Les Rives 3)

Questions diverses

Léo Tranier tient à remercier Léopold Clément pour avoir repris en cours de mandat le rôle de secrétaire.

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration décide de se réunir immédiatement pour élire le nouveau bureau.
Solal Nathan constate l'épuisement de l'ordre du jour et clôture l'Assemblée Générale.

Orsay, le 6 Décembre 2020

Solal Nathan, Président sortant

Léopold Clément, Président

Antoine Grimod, Secrétaire